AVENANT N°58 AU REGLEMENT CADRE DES JEUX 2025-2026
RMC ANTENNE ET WEB

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :

RMC, Société Anonyme Monégasque au capital de 2 287 500 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 788 185 288, dont le siège social est situé 10-12 quai Antoine Premier 98080 Monaco et dont l'établissement principal est situé au 2 rue du Général Alain De Boissieu 75015 Paris,

Ci-après dénommée la « Société Organisatrice »

Organise du 09/01/2026 au 25/09/2026, le jeu « RMC STORY – 10 000€ », sans obligation d'achat (ci-après dénommé le « Jeu »), annoncé et présenté, en tout ou partie :

- à l'antenne radiophonique de RMC et/ou
- sur les antennes télévisées de RMC STORY et RMC sur lesquelles certains programmes sont diffusés simultanément à la diffusion sur l'antenne radio de RMC ;

Selon les modalités particulières précisées dans le présent avenant.

Le présent avenant vient détailler les modalités des Jeux définies dans le Règlement Cadre des Jeux RMC 2024-2025, déposé le 3 septembre 2025 en l'étude de la SCP SIMONIN LE MAREC GUERRIER, Commissaires de Justice associés, 92 rue de la Victoire 75009 PARIS.

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

1. Conditions de participation

Le Jeu est accessible sur la chaîne TV RMC STORY.

Pour participer au Jeu, l'auditeur aura la possibilité de tenter sa chance par :

- SMS au numéro 72424 – en répondant à la question posée à l'antenne avec le Mot clé [CASH] et [BONUS]

Les frais de participation relatifs à ce(s) mode(s) de participation et leur remboursement éventuel s'appliquent selon les modalités définies ci-après :

[Par SMS] Pour les participants dûment inscrits, le coût pour la participation au Jeu par SMS pourra être remboursé, sous réserve des conditions suivantes :

- dans la limite des coûts réels engagés par le participant, définis comme tels : une participation par session.
- sur la base de 0,99 € TTC le SMS plus coût du SMS facturé par l'opérateur ;
- pour un montant maximum de 3 SMS.

2. Principe et modalités particulières du Jeu :

Du 09/01/2026 au 25/09/2026, les téléspectateurs s'inscrivent lors des émissions : « 5/7 Le Morning », « Apolline Matin », « Les Grandes Gueules », « Estelle Midi » et le « BIGDIL ».

Les animateurs lanceront des annonces pour proposer aux télespectateurs de s'inscrire.
Par SMS, les téléspectateurs devront répondre à une question autour de l'émission.

3. Mode de désignation et information du gagnant :

Tirage au sort pour sélectionner le gagnant le 28/09/26.

Le gagnant sera informé de la procédure à suivre pour l'obtention des lots personnellement par mail / courrier / téléphone / SMS au numéro indiqué lors de leur inscription.

Une fois le gagnant validé, ce dernier a 48h pour revenir vers la société organisatrice et lui fournir les documents demandés ainsi que ses coordonnées complètes et son RIB.

4. Dotations

Le gagnant désigné se verra attribuer la somme de 10 000 € par virement bancaire.

Le gagnant devra donc communiquer aux organisateurs un RIB.
Sans communication de ce RIB, la dotation ne pourrait être versée et serait perdu par le gagnant sans recours possible.